

Pierre FERREY

Commissaire aux comptes

32, rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tél : 06.71.66.37.03 Email : ferey.pierre@orange.fr

ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU
1, rue de Strasbourg
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Pierre FERREY

Commissaire aux comptes

32, rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
Tél : 06.71.66.37.03 Email : ferrey.pierre@orange.fr

ASSOCIATION AU FIL DE L'EAU
1, rue de Strasbourg
50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Cherbourg, le 28 février 2024

Pierre FERREY
Commissaire aux comptes

